

Mon passeport AMBULATOIRE

Unité de Chirurgie Ambulatoire
Bâtiment 3, 2^{ème} étage

15, Rue Varsovie BP 53 160
31027 TOULOUSE CEDEX 3

Standard : 05 61 77 34 00

www.hjd.asso.fr

SECRÉTARIAT DE CHIRURGIE AMBULATOIRE : 05 67 77 63 01 (jours ouvrés)

INFIRMERIE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE : 05 67 77 63 11 (jours ouvrés)

HUCA@HJD.ASSO.FR | FAX : 05 67 77 63 06

Bienvenue

à l'Hôpital Joseph Ducuing

“ Madame, Monsieur,

Bienvenue à l'Hôpital Joseph Ducuing,

Vous allez bénéficier prochainement d'une intervention en ambulatoire. La chirurgie ambulatoire est un mode de prise en charge qui repose sur une organisation structurée, permettant la sortie du patient le jour même de son intervention, sans hébergement de nuit.

Plusieurs conditions incontournables doivent être réunies pour autoriser une hospitalisation en ambulatoire, inférieure à 12 heures. Si votre état de santé le nécessite, il n'est toutefois pas exclu que votre hospitalisation soit prolongée.

De nombreuses études montrent les bénéfices, à la fois cliniques et en terme de satisfaction, de la chirurgie ambulatoire pour les patients : plus de confort et de sécurité, réhabilitation plus rapide, diminution du risque d'infections associées aux soins, satisfaction de la prise en charge.

Ce **passport ambulatoire** contient les informations nécessaires relatives à chacune des étapes médicales ou administratives de votre parcours, ainsi que les consignes précises que nous vous demandons de respecter avant et après votre intervention.

C'est pourquoi, il faut le conserver, lire attentivement et dans son intégralité les différentes informations qu'il contient et le présenter à chaque rendez-vous.

Si vous souhaitez de plus amples informations concernant vos droits et les notions pratiques de votre séjour, vous pouvez vous référer au **livret d'accueil** qui vous a été remis.

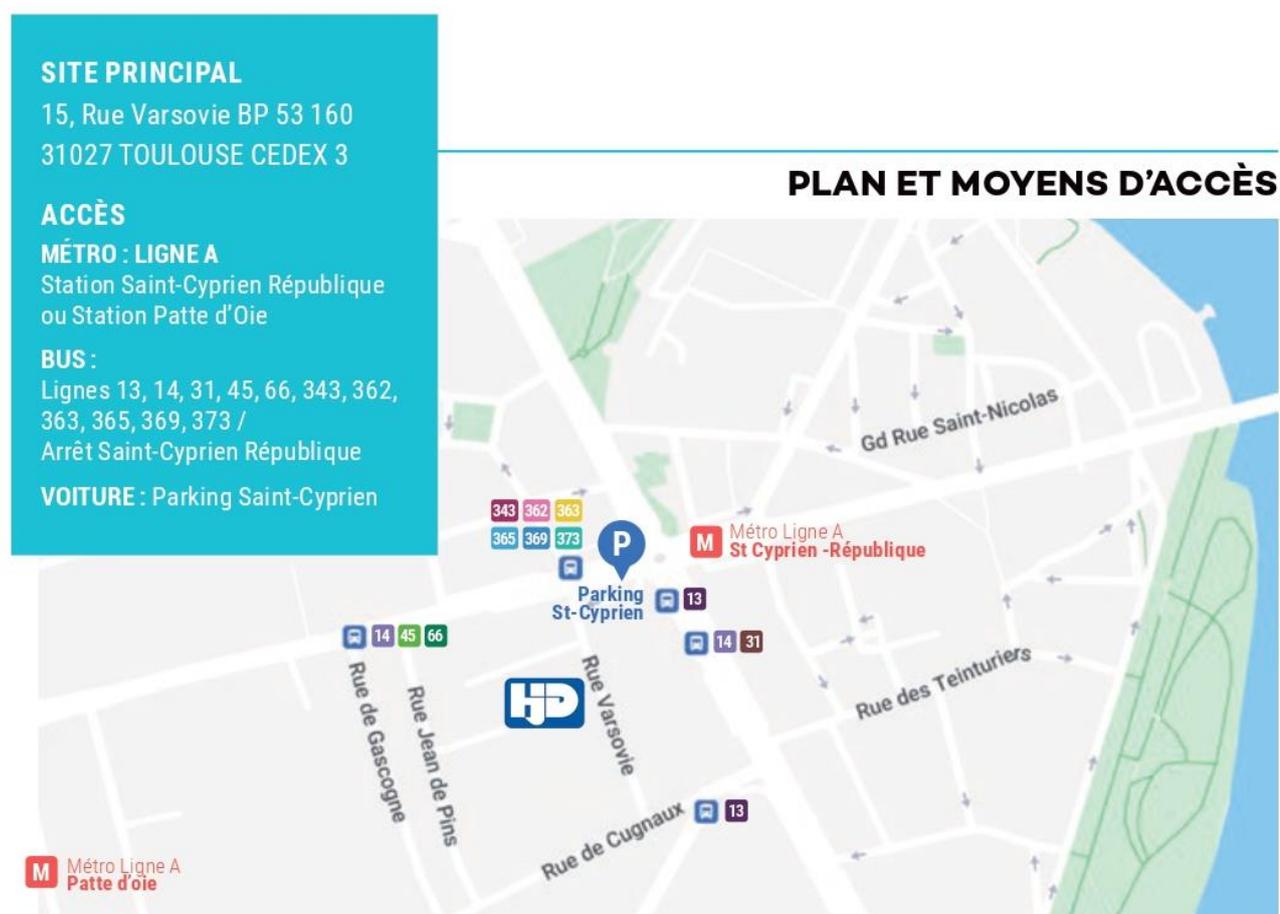
Vous êtes acteur de votre parcours à l'hôpital.

Toujours attentifs à vos remarques et suggestions, nous espérons que votre séjour parmi nous se déroulera dans les meilleures conditions. ”

*La Direction et l'équipe
de Chirurgie Ambulatoire*

Sommaire

Service de Chirurgie ambulatoire	4
Nos conseils et précautions pré-opératoires	5
La programmation de mon intervention	6
La préparation de mon intervention	8
Le jour de mon intervention	11
Ma sortie et mon retour à domicile	12
Le lendemain de mon intervention	13
Récapitulatif des éléments clés lors de chaque étape de mon parcours	14

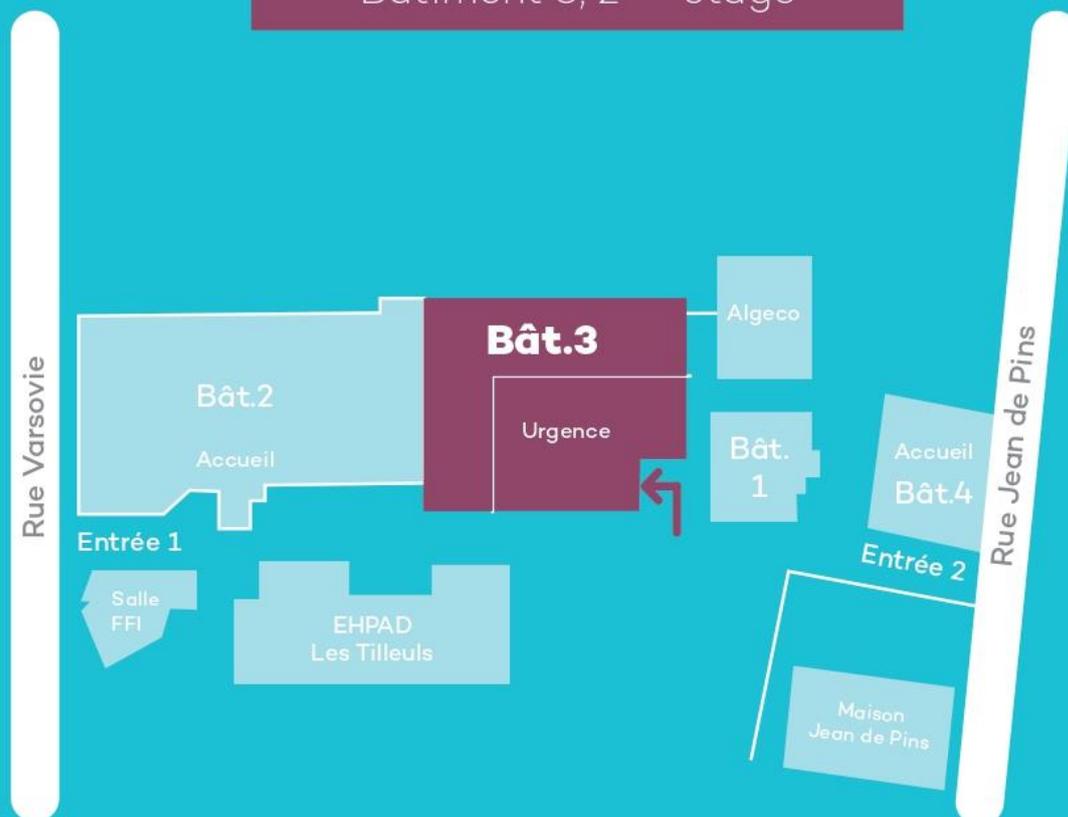


Le stationnement à l'hôpital n'est possible qu'en cas d'urgence ou si vous avez une mobilité réduite et pour une courte durée. L'accès se fait par la rue Varsovie après accord du personnel d'accueil.

Votre accompagnant sera autorisé à entrer avec son véhicule seulement si vous avez été opéré d'un membre inférieur ou si vous êtes à mobilité réduite.

Service de Chirurgie ambulatoire

Unité de Chirurgie Ambulatoire
Bâtiment 3, 2^{ème} étage



PRINCIPALES COORDONNÉES

STANDARD

05 61 77 34 00

SECRÉTARIAT DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

05 67 77 63 01 (jours ouvrés)

huca@hjd.asso.fr | FAX : 05 67 77 63 06

INFIRMERIE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

05 67 77 63 11 (jours ouvrés)

Nos conseils et précautions

pré-opératoires

Vous pouvez améliorer vos suites opératoires par des moyens simples avant l'intervention chirurgicale.

1 ► EXERCICE PHYSIQUE

On compare parfois la chirurgie à une épreuve sportive pour le corps. Votre corps supportera beaucoup mieux la chirurgie si vous faites un entraînement physique. C'est pourquoi, nous vous recommandons de pratiquer une activité sportive avant la chirurgie (marche, vélo, natation,...).

2 ► ARRÊT DE L'ALCOOL ET DU TABAC

Il est important d'arrêter la prise d'alcool avant l'intervention chirurgicale. L'arrêt de l'alcool permet une diminution des infections et des complications cardiaques post-opératoires. De plus, la prise de certains médicaments contre la douleur est incompatible avec l'alcool. C'est pourquoi il ne faut pas consommer d'alcool au moins 24 heures avant et 5 jours après la chirurgie. Un arrêt de plusieurs semaines est recommandé.



L'ARRÊT DE L'ALCOOL PERMET UNE DIMINUTION DES INFECTIONS ET DES COMPLICATIONS CARDIAQUES POST-OPÉRATOIRES

[...] EN ARRÊTANT DE FUMER, VOUS DIMINUEZ LE RISQUE DE COMPLICATIONS GRAVES [...]

Il est impératif de ne pas fumer le jour de l'intervention. La consommation de tabac peut engendrer un retard de cicatrisation, un retard ou une altération de la consolidation osseuse, des risques de complications infectieuses et/ou respiratoires. En arrêtant de fumer, vous diminuez le risque de complications graves et plus la durée d'arrêt du tabac avant l'intervention sera longue et plus les risques de complications ne seront diminués. **L'arrêt du tabac plus de 8 semaines avant l'intervention chirurgicale diminue de près de 50% les complications. Plus de 4 semaines avant, les risques de complications diminuent de près de 25%. L'arrêt du tabac 2 à 4 semaines avant l'intervention ne diminue pas les complications par rapport au fumeur actif.** Le bénéfice de l'arrêt du tabac sur les troubles de la cicatrisation est démontré après 3 à 4 semaines d'interruption du tabac.

Le service de Chirurgie ambulatoire met à la disposition des patients, en post opératoire, des **gommes à mâcher en substitut** de la consommation de cigarette. Vous pourrez en faire la demande, elles vous seront dispensées par le personnel infirmier selon les modalités d'hospitalisation.

Si vous le souhaitez, les équipes peuvent vous orienter vers des consultations de tabacologie. Vous pouvez aussi vous adresser à votre médecin traitant, votre pharmacien ou **bénéficier d'une aide de Tabac info service (par téléphone au 3989 ou par internet sur www.tabac-info-service.fr).**

La programmation de mon intervention

Lors de chaque étape, vous apportez votre pièce d'identité,
votre carte vitale et votre carte de mutuelle.

1 ► CONSULTATION AVEC LE CHIRURGIEN

Lors de cette consultation, le chirurgien vous a proposé une intervention en ambulatoire et vous a informé sur le mode de prise en charge, l'intervention, les bénéfices escomptés ainsi que sur les complications éventuelles et les risques fréquents ou graves normalement prévisibles.

Le chirurgien peut vous prescrire des dispositifs médicaux type attelles, béquilles, bas de contention,...

Commandez-les rapidement, vous devez les avoir avec vous le jour de votre intervention.



DOCUMENTS REMIS

- ✓ Passeport Parcours patient
- ✓ Consentement éclairé
Autorisation de soins
- ✓ Formulaire de désignation
de sa personne de confiance
- ✓ Documents d'information
- ✓ Questionnaire anesthésique
- ✓ Prescriptions médicales
- ✓ Bon de transport si
nécessaire



DOCUMENTS À PRÉVOIR

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Carte vitale
- ✓ Carte mutuelle
- ✓ Courrier de votre
médecin traitant
- ✓ Résultats des examens
prescrits

2 ► PRÉ-ADMISSION

Directement après la consultation avec le chirurgien et avant votre consultation avec l'anesthésiste, vous réalisez impérativement votre pré-admission au bureau des hospitalisations.

Afin de compléter votre dossier, vous devez vous munir des documents ci-après en cours de validité :

- **Une pièce d'identité** (passeport, carte nationale d'identité, titre et carte de séjour)
- **Pour les patients mineurs** : le livret de famille et la pièce d'identité du représentant légal
- **Une carte vitale**
- **Une carte d'assurance complémentaire** (mutuelle ou attestation AME, CSS (ex : CMU, ACS))
- **Si vous êtes victime d'un accident du travail**, la déclaration de votre employeur et/ou le courrier de votre caisse de sécurité sociale reconnaissant l'accident du travail
- **Un carnet de soins gratuits** si vous êtes pensionné(e) ou victime de guerre, militaire
- **Une carte européenne d'assurance maladie** pour les étrangers membres de l'Union européenne
- **Une prise en charge du pays d'origine** quand elle existe pour les étrangers hors Union européenne
- **Une carte de groupe sanguin** (éditée à partir de 2017)

3 ► CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE

A l'issue de la consultation avec le chirurgien, vous prenez rendez-vous pour une consultation d'anesthésie (à réaliser au moins 48 heures avant le jour de l'intervention).

Lors de cette consultation, le médecin anesthésiste vous informe sur le type d'anesthésie recommandée et les techniques d'analgésie post-opératoire. Il recueille vos éventuels problèmes de santé et vos médicaments habituels. Il vous informe quant à la poursuite ou à l'arrêt de vos médicaments habituels. **Prévoyez de vous rendre à la pharmacie avant votre hospitalisation pour récupérer les médicaments antidouleur qui vous ont été prescrits.**

Le médecin anesthésiste peut être amené à vous prescrire des examens complémentaires qui seront à apporter impérativement le jour de l'intervention.

Vous pouvez échanger avec l'anesthésiste sur les conseils et précautions pré opératoires lors de cette consultation.



DOCUMENTS REMIS

- ✓ Consentement éclairé concernant l'anesthésie
- ✓ Documents d'information sur l'anesthésie
- ✓ Bon de transport si nécessaire



DOCUMENTS À PRÉVOIR

- ✓ Pièce d'identité
- ✓ Carte vitale
- ✓ Carte mutuelle
- ✓ Questionnaire anesthésique pré-rempli (avec l'aide éventuelle de votre médecin traitant)
- ✓ Ordonnances de vos traitements habituels
- ✓ Carte de groupe sanguin
- ✓ Compte-rendu de consultation de vos médecins spécialistes (cardiologue, pneumologue, neurologue,...)
- ✓ Résultats des examens prescrits (bilan sanguin, radiologie, scanner,...)



4 ► CAS DE REPORT OU D'ANNULATION D'INTERVENTION

Si vous devez annuler votre intervention, avertissez au plus vite le secrétariat de consultations de chirurgie, par téléphone ou par mail, afin que nous puissions vous proposer une nouvelle date. Votre intervention peut être reportée ou annulée à l'initiative du chirurgien ou de l'anesthésiste :

- En cas de contre-indication médicale
- En cas de modification de votre état de santé (fièvre, toux, grossesse,...) ou de modification de vos traitements habituels. Dans ce cas, vous devez avertir au plus vite le secrétariat de consultations de chirurgie.
- En cas de non-respect des consignes de jeûne et/ou d'arrêt du tabac
- En l'absence d'accompagnant pour votre retour à domicile

La préparation de mon intervention

1 ► REMISE DES DOCUMENTS PRÉALABLES À L'HOSPITALISATION AU SECRÉTARIAT DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

Au plus tard 3 jours avant l'intervention, vous devez transmettre au secrétariat de Chirurgie Ambulatoire :

- Votre Consentement éclairé et Autorisation de soins complété et signé
- Votre Consentement éclairé concernant l'anesthésie complété et signé
- Le Formulaire de désignation de votre personne de confiance complété et signé par vous-même et par la personne que vous avez désignée
- Les résultats des examens prescrits (bilan sanguin, radiologie, scanner, ...) et compte-rendu de vos médecins spécialistes (cardiologue, pneumologue, neurologue,...)

Comment ?

- Par mail : huca@hjd.asso.fr
- Par fax : 05 67 77 63 06

2 ► APPEL DE LA VEILLE

La veille de votre intervention, vous serez contacté(e) par l'équipe de Chirurgie Ambulatoire pour vous rappeler les consignes générales (douche pré-opératoire, règles d'hygiène, jeûne, médicaments, dispositifs médicaux,...) et l'heure précise à laquelle vous devez arriver dans le service d'hospitalisation.

3 ► DOUCHE PRÉ-OPÉRATOIRE



LA VEILLE ET LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION, VOUS EFFECTUEZ VOTRE DOUCHE PRÉ-OPÉRATOIRE AVEC UN SAVON DOUX



NE JAMAIS UTILISER DE RASOIR

La douche pré-opératoire est une étape importante. Elle permet d'éliminer une grande partie des micro-organismes présents sur la peau et prévenir les infections du site opératoire.

Vous réalisez votre **dépilation** de la zone opératoire la **veille**, uniquement à la demande de votre chirurgien.



1 Coupez et nettoyez soigneusement vos ongles



Otez le vernis à ongles et les faux ongles (Mains / Pieds)



Ne gardez aucun bijou et/ou piercing sur vous



Pensez à vous démaquiller



Se brosser les dents avant l'intervention



2 Se mouiller le corps et les cheveux



3 Appliquez le shampoing sur les **cheveux**



4 Lavez le **visage**, le **cou**, avec le savon doux, en insistant derrière les **oreilles**



5 Insistez sur les **aisselles**, le **nombril**, les **plis de l'aîne**, les **pieds**



6 Savonnez en dernier la **région génitale et anale**



7 **Rincez** abondamment de haut en bas, **renouvelez** les opérations de lavage en respectant le protocole, puis **rincez**



8 **Bien se sécher** avec une **serviette propre**.
Revêtir des **vêtements propres** ou la tenue donnée par le service



Explications & Conseils **sur la douche pré-opératoire**



NE PAS REMETTRE DE PRODUITS COSMÉTIQUES OU MAQUILLAGE

4 ► CHECK-LIST

En amont de votre intervention, vous vous assurez de respecter les consignes qui vous ont été transmises



CONSIGNES D'HYGIÈNE

- 👉 Douche pré-opératoire la veille ET le jour de votre intervention avec du savon doux
- 👉 Pas de maquillage, pas de vernis, pas de bijoux ou de piercing
- 👉 Tenue propre et confortable qui ne serre pas à la taille et au membre opéré



LES CONSIGNES D'ARRÊT OU DE POURSUITE DES MÉDICAMENTS PRESCRITS PAR L'ANESTHÉSISTE



CONSIGNES RELATIVES À VOTRE ALIMENTATION

- 👉 Rester à jeun 6h avant votre arrivée à l'hôpital



DOCUMENTS À PRÉVOIR

- ✓ Votre pièce d'identité
- ✓ Votre carte vitale
- ✓ Votre carte de mutuelle
- ✓ Votre carte de groupe sanguin
- ✓ Votre carnet de santé si vous êtes un patient mineur
- Les résultats des examens prescrits (*bilan sanguin, radiologie, scanner, ...*) et compte-rendu de vos médecins spécialistes (cardiologue, pneumologue, neurologue, ...)
- ✓ Les dispositifs médicaux prescrits (type attelles, béquilles, bas de contention, ...)
- L'ordonnance et votre traitement habituel
- ✓ Un étui rigide pour ranger vos lunettes et/ou votre appareil auditif et/ou prothèses dentaires. *Vous apportez vos lunettes et vous retirez vos lentilles de contact*
- ✓ Le livret d'accueil et votre passeport ambulatoire dont vous avez pris connaissance



Jusqu'à 06h00 avant votre intervention, vous pouvez manger **sans matières grasses** :
Aliments solides (fruits, légumes, pain...), laitages, boisson avec pulpe ou gazeuse



Vous pouvez consommer une **dernière boisson** jusqu'à **02h00 avant** votre intervention

- ✓ Thé ou café sucré ou non
- ✓ Eau Plate
- ✗ Pas de lait
- ✗ Pas de jus de fruits

Vous vous assurez de respecter l'heure de votre convocation.

Vous anticipez et organisez votre sortie en commandant un taxi conventionné ou un VSL. Si le chirurgien ou le médecin anesthésiste vous a prescrit un bon de transport, vous commandez un taxi conventionné.

En prévision de votre sortie et si votre chirurgien vous a conseillé un refroidissement de la zone opératoire, vous préparez des glaçons dans votre congélateur ou, achetez en pharmacie une poche de froid.



VOUS N'APPORTEZ PAS D'ARGENT OU D'OBJET DE VALEUR



Le jour de mon intervention

1 ► ACCUEIL DANS LE SERVICE DE CHIRURGIE AMBULATOIRE

L'entrée de l'hôpital se situe au 15 rue Varsovie 31027 Toulouse Cedex 3. Pour accéder au service de Chirurgie Ambulatoire, suivez la [ligne bleue](#) au sol jusqu'à l'ascenseur puis montez au 2ème étage (Bâtiment 3).

Arrivé dans le service de Chirurgie Ambulatoire, vous serez accueilli(e) par un(e) infirmier(ère) ou un(e) aide-soignant(e) qui vous accompagnera jusqu'à votre chambre. Signalez au professionnel tout changement éventuel de votre état de santé ou nouveau médicament prescrit depuis la consultation d'anesthésie.

Vous vous préparez, revêtissez votre tenue de bloc à usage unique (sous-vêtement, chemise, charlotte, surchaussures) et déposez vos affaires dans un casier sécurisé avec cadenas. Si l'anesthésiste vous l'a autorisé, vous pouvez garder vos prothèses auditives ou écouteurs musicaux.

L'infirmier(ère) fera un dernier point avec vous sur les différents documents nécessaires à votre intervention et pourra vous poser un cathéter veineux si votre intervention le nécessite.

2 ► PRISE EN CHARGE AU BLOC OPÉRATOIRE

Dans une tenue respectant votre dignité, vous vous rendez au bloc opératoire pour votre intervention, accompagné d'un brancardier, à pied, en fauteuil ou en brancard, selon votre type d'intervention. Debout, vous serez un patient acteur de vos soins participant à votre installation sur la table d'opération.

3 ► SURVEILLANCE POST- INTERVENTIONNELLE

Après l'intervention, vous serez conduit en salle de surveillance post-interventionnelle. Cette étape de prise en charge permet de vous surveiller après l'intervention et de veiller à la prise en charge de votre douleur.

4 ► RETOUR EN UNITÉ DE CHIRURGIE AMBULATOIRE ET COLLATION

Une fois réveillé et après validation du médecin anesthésiste, vous serez reconduit jusqu'à votre chambre dans le service de Chirurgie Ambulatoire.

L'infirmier(ère) s'assurera que la douleur est bien maîtrisée, que le pansement ne soit pas tâché et que vos paramètres vitaux sont corrects.

Ma sortie et mon retour à domicile

1 ► VALIDATION MÉDICALE DE LA SORTIE

L'heure d'autorisation de sortie du service, prescrite par le médecin anesthésiste, vous sera communiquée et le chirurgien repassera vous voir en chambre avant votre sortie.

Si votre état de santé le nécessite, il n'est toutefois pas exclu que votre hospitalisation soit prolongée.



2 ► DOCUMENTS DE SORTIE



DOCUMENTS REMIS

- ✓ Arrêt de travail si nécessaire
- ✓ Bon de transport si votre chirurgien ou anesthésiste juge qu'il est justifié
- ✓ Fiche de rendez-vous de consultation post-opératoire
- ✓ Lettre de liaison à la sortie / compte-rendu d'hospitalisation (un double sera transmis à votre médecin traitant)
- ✓ Compte-rendu opératoire (un double sera transmis à votre médecin traitant)
- ✓ Bulletin de situation attestant de votre hospitalisation

Le lendemain de mon intervention

1 ► APPEL DU LENDEMAIN

Un suivi est assuré par l'équipe de Chirurgie Ambulatoire. Vous serez contacté(e) par téléphone le lendemain de votre intervention ou jusqu'à 3 jours après votre sortie afin de faire le point sur les suites de votre intervention, les conditions de votre retour à domicile et votre évolution.

En cas d'urgence ou pour toute question

N'hésitez pas à prendre contact avec l'équipe de Chirurgie Ambulatoire.

Les complications sont exceptionnelles mais vous devez nous contacter si :

- Votre peau devient rouge et chaude autour de la cicatrice, si un écoulement apparaît
- Vous avez de la fièvre avec une température supérieure à 38°C ou des frissons
- Vous n'arrivez pas à uriner alors que vous en avez envie ou si vous n'urinez plus du tout depuis plus de 12 heures après la chirurgie
- Vous n'arrivez pas à garder ce que vous mangez ou buvez en raison de vomissements importants
- Votre douleur n'est pas calmée par les médicaments prescrits alors que vous respectez bien les consignes

URGENCES

05 61 77 34 15

CHIRURGIE AMBULATOIRE

05 67 77 63 11

2 ► DROIT À L'INFORMATION

Il vous est conseillé de suivre quelques consignes et recommandations pour votre sécurité et votre bien-être.

Vigilance

Vous ne devez pas rester seul chez vous la nuit qui suit l'intervention.

Pendant les 12 heures qui suivent l'anesthésie, votre vigilance peut être altérée : ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas de matériel potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante.

Alimentation

Vous pouvez manger et boire ce que vous souhaitez, sauf de l'alcool. Il se peut que vous n'ayez pas très faim le soir, commencez par des petites quantités de nourriture et augmentez en fonction de vos envies. Si vous avez des nausées, commencez par boire progressivement en privilégiant les boissons sucrées.

Activité

Il est très important de ne pas rester allongé. Vous devez reprendre une activité physique dès que possible pour diminuer le risque de phlébites ou d'embolie pulmonaire. La marche favorise la reprise du transit intestinal. Dès que vous vous en sentez capable, reprenez vos activités normales sauf celles que le chirurgien vous a contre-indiquées.

Douleur

Il est important de ne pas avoir mal surtout dans les premières heures qui suivent l'opération. Même si vous n'avez pas mal, n'hésitez pas à prendre votre traitement anti-douleur les premières 48 heures. Soulager la douleur vous permet de respirer et de bouger plus facilement, de mieux manger et dormir, et donc de récupérer plus vite.

Récapitulatif des éléments clés

lors de chaque étape de mon parcours

LA PROGRAMMATION DE MON INTERVENTION



DOCUMENTS À APPORTER

CONSULTATION AVEC LE CHIRURGIEN

- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Courrier de mon médecin traitant
- Résultats des examens prescrits



DOCUMENTS À APPORTER

PRÉ-ADMISSION

- Pièce d'identité
- Pour les patients mineurs : le livret de famille et la pièce d'identité du représentant légal
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Si je suis victime d'un accident du travail, la déclaration de mon employeur et/ou le courrier de ma caisse de sécurité sociale reconnaissant l'accident du travail
- Carnet de soins gratuits si je suis pensionné(e) ou victime de guerre, militaire
- Carte européenne d'assurance maladie pour les étrangers membres de l'Union européenne
- Prise en charge du pays d'origine quand elle existe pour les étrangers hors Union européenne
- Carte de groupe sanguin (éditée à partir de 2017)



DOCUMENTS À APPORTER

CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE

- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Carte mutuelle
- Questionnaire anesthésique pré-rempli
- Ordonnances de mes traitements habituels
- Carte de groupe sanguin
- Compte-rendu de consultation de mes médecins spécialistes
- Résultats des examens prescrits

LA PRÉPARATION DE MON INTERVENTION

**AU SECRÉTARIAT
DE CHIRURGIE
AMBULATOIRE**

**AU PLUS TARD
3 JOURS AVANT
L'INTERVENTION**



DOCUMENTS À APPORTER

- Consentement éclairé Autorisation de soins complété et signé
- Consentement éclairé concernant l'anesthésie complété et signé
- Formulaire de désignation de ma personne de confiance complété et signé par moi-même et par la personne que j'ai désignée
- Résultats des examens prescrits
- Compte-rendu de mes médecins spécialistes

**LA VEILLE DE MON
INTERVENTION**



RESPECT DES CONSIGNES

- 👉 D'hygiène (douche pré-opératoire la veille ET le jour de mon intervention avec du savon doux, pas de maquillage, pas de vernis, pas de bijoux ou de piercing, tenue propre et confortable qui ne serre pas à la taille et au membre opéré)
- 👉 D'arrêt ou de poursuite des médicaments prescrits par l'anesthésiste
- 👉 Relatives à mon alimentation (rester à jeun 6h avant mon arrivée à l'hôpital)



M'ASSURER DE

- 👉 Disponibilité de mon accompagnant pour ma sortie et pour la nuit après l'intervention
- 👉 Respecter l'heure de ma convocation
- 👉 Anticiper et organiser ma sortie en commandant un taxi conventionné ou VSL



DOCUMENTS À APPORTER

- Pièce d'identité / Carte vitale / Carte mutuelle / Carte de groupe sanguin
- Résultats des examens prescrits
- Carnet de santé (si patient mineur)
- Compte-rendu de mes médecins spécialistes
- Dispositifs médicaux prescrits
- Ordonnance et mon traitement habituel
- Etui rigide pour ranger mes lunettes et/ou mon appareil auditif/prothèses dentaires
- Livret d'accueil patient et passeport ambulatoire

LE JOUR DE MON INTERVENTION

**LE JOUR DE MON
INTERVENTION**



RESPECT DES CONSIGNES

- 👉 D'hygiène (douche pré-opératoire la veille ET le jour de mon intervention avec du savon doux, pas de maquillage, pas de vernis, pas de bijoux ou de piercing, tenue propre et confortable qui ne serre pas à la taille et au membre opéré)



DOCUMENTS À APPORTER

- Pièce d'identité / Carte vitale / Carte mutuelle / Carte de groupe sanguin
- Résultats des examens prescrits
- Carnet de santé (si patient mineur)
- Compte-rendu de mes médecins spécialistes
- Dispositifs médicaux prescrits
- Ordonnance et mon traitement habituel
- Etui rigide pour ranger mes lunettes et/ou mon appareil auditif/prothèses dentaires
- Livret d'accueil patient et passeport ambulatoire

